

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mardi 19 avril 2005

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, L Desmet, S Derriche, F Frizon.

Absents excusés : F Mommelé, M Sagie, E Herbain, F Meunier.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2005.

Le maire indique qu'il souhaite ajouter trois dossiers à l'ordre du jour du conseil :

1. Etat de l'eau dans l'Oise
2. Le nettoyage de la commune
3. Les vendredis d'Auger

1) Etat de l'eau dans l'Oise

Le maire fait part au conseil d'un communiqué des services de la Préfecture portant sur la situation de l'eau dans le département. Depuis octobre 2003, les précipitations mensuelles sont déficitaires par rapport à la moyenne des 57 dernières années. Le déficit pluviométrique s'élève à 330 mm, soit 24%. Le taux actuel de remplissage des nappes phréatiques est inférieur à 40% par rapport à leur capacité connue. L'état des rivières est lui aussi inquiétant, car il correspond à celui des nappes. Ce faisant, la situation dans l'Oise est jugée « préoccupante ». Différentes réunions ont été organisées au sein de la mission Interservices de l'Eau à l'issue desquelles un arrêté cadre a été pris définissant des seuils de vigilance, de crise et d'alerte et un arrêté réglementant l'usage de l'eau, compte-tenu de la sécheresse.

4. Pour les particuliers : Appel au civisme des ménages pour réduire la consommation. L'arrosage des pelouses de plus d'un an est interdit.
5. Pour les collectivités : L'arrosage des pelouses de plus d'un an est interdit. L'arrosage et le nettoyage des chaussées sont limités au maximum.
6. Pour les agriculteurs : l'irrigation et l'arrosage à partir de prélèvement d'eau en nappe ou en rivière sont provisoirement interdits. Toutefois, pour certaines cultures sous contrat (légumes de conserve de plein champ), ou particulières (fruits rouges, pépinières, pomme de terre, etc.), cultures maraîchères, horticoles et florales, l'irrigation reste autorisée.

En fonction de l'évolution de la situation hydrique, des mesures plus restrictives pourront être prises par secteur homogène conformément à l'arrêté-cadre.

2) Le nettoyage de la commune

Le maire développe devant le conseil sa réflexion concernant le nettoyage des caniveaux de la commune, un sujet qui fait débat depuis quelques mois. Après avoir rappelé qu'un arrêté datant de 1967 fixait déjà le cadre et les responsabilités des habitants de la commune (deux nettoyages par mois), Fabrice Dalongeville propose que la commune prenne en charge deux fois dans l'année le

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

nettoyage en faisant intervenir une société spécialisée. Le premier passage serait réalisé au printemps, au moment où les habitants commencent par exemple à fleurir leur maison ; le second entre l'automne et l'hiver, une fois les feuilles entièrement tombées. Entre ces deux passages, le nettoyage des caniveaux et trottoirs seraient à la charge des habitants. La fréquence d'intervention pourrait être d'une fois par mois. Avant de donner la parole aux conseillers, le maire précise le coût de son projet : une intervention d'une balayeuse revient à 492,75 euros TTC. La décharge et la prise d'eau sont à la charge de la commune.

Après discussions, le conseil accepte la proposition du maire.

3) Un Vendredi d'Auger sur le traité constitutionnel

Le maire informe le conseil qu'il organise un Vendredi d'Auger sur le thème du traité constitutionnel. La réunion se déroulera le 22 avril à 19h30 dans le préau de l'école. Elle prendra la forme d'un débat contradictoire entre Gilles Masure (PCF), conseiller général de l'Oise et partisan du Non, et Eric Montes (PRG), conseiller régional de Picardie et partisan du Oui. Le débat sera animé par Fabrice Dalongeville.

Après discussion, une seconde réunion d'information est d'ores et déjà prévue sur le même thème de l'Europe.

Elle se déroulera le vendredi 13 mai à 19h30 dans le préau de l'école.

4) Délibération GR11B et GR126

Le maire indique que le conseil doit reprendre une délibération concernant le GR11B et le GR126. Nous nous étions déjà prononcés en 2004 à ce propos. Mais une erreur d'imprimé émanant de la FFRP nous oblige à en reprendre une.

Le conseil accepte à l'unanimité les propositions de la FFRP.

5) Logements de la commune

Le maire indique que les deux logements de la commune sont à présent loués. L'ancienne mairie depuis le 13 mars dernier ; l'appartement au dessus de la nouvelle mairie depuis le 15 avril. Fabrice Dalongeville est particulièrement satisfait de constater que les délais fixés au préalable ont été tenus. Cela aurait été impossible si Brunon Fromentin n'avait pas consacré l'essentiel de son temps à ces missions. A cela s'ajoute bien évidemment les économies liées à ces aménagements puisque nous n'avons pas fait appel à une entreprise extérieure. Fabrice Dalongeville précise à ce propos que 4 400 euros ont été dépensés, soit 100 euros de moins que le budget prévu initialement.

6) Dossier salle cantine/accueil périscolaire

Le maire indique qu'il souhaite réunir la commission Cadre de vie afin de préparer d'importants dossiers liés à la construction de la cantine et du nouveau bâtiment du comité des fêtes et de l'agent municipal, l'aménagement du chemin du Noyer, etc. La réunion se déroulera le jeudi 28 avril à 19h30 en mairie.

Fabrice Dalongeville fait un compte rendu de la dernière réunion organisée avec Dominique Carraux, l'architecte en charge du projet.

Pour que la cantine soit opérationnelle à la date prévue, il faudrait pouvoir déposer les permis de construire dans le courant de l'été.

7) Point sur le dossier Car Image

Le maire invite le premier adjoint à faire un point sur le dossier. Francis Frizon indique qu'une réunion a eu lieu en mairie avec la société Car Image. Cette dernière a réussi à trouver un certain nombre d'entreprises et de magasins prêt à acheter un espace publicitaire sur le véhicule. Le principal, Intermarché et Netto de Crépy, est intéressé. Mais apparemment, il assortit sa décision au fait que la commune organise une fois par semaine un ramassage pour emmener les habitants intéressés faire leur course à Crépy. Une demande que la commune refuse bien évidemment. Pour le moment, nous n'avons pas de nouvelles concernant ce projet.

8) Questions diverses

1. Sur proposition du maire, le conseil accepte de renouveler son adhésion au CAUE60. Le montant : 90,50 euros.
2. Les inscriptions pour le concours du Village fleuri sont d'ores et déjà ouvertes. Le maire propose que la commune y participe. Les dossiers sont à déposer avant le 30 avril. Fabrice Dalongeville confiera le projet à Eric Herbain.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

3. Le maire indique que la réunion sur l'eau, prévue le 7 avril à Morienvall avec l'Agence de l'eau, le Sage, la communauté de communes et la ville de Crépy notamment a été annulée. Aucune nouvelle date n'a été fixée pour le moment.
4. Le maire rappelle que le samedi 23 avril sera inauguré le stade de football de la commune. La manifestation commencera à 10h30 par un match de gala entre les vétérans de Auger et ceux de Clairoix.
5. Fabrice Dalongeville demande à Pascal Bellonnet des informations concernant les changements au bureau du comité des fêtes, des changements intervenus voilà déjà plusieurs semaines d'après les informations dont il dispose. Pascal Bellonnet indique qu'un nouveau président a été élu, il s'agit de Philippe Rigodon. Un vice-président est également élu, Jean-Pierre Joly.
6. Le maire rappelle au conseil qu'une importante manifestation est organisée à Compiègne à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination. Le dimanche 24 avril, dépôt de gerbe au monument des déports de Margny-les-Compiègne. A 11h, dépôt de gerbe à la stèle du dernier train. A 11h30 dépôt de gerbe au monument des déportés du camp de Royallieu. Par ailleurs, le 9 mai à 20h30 est organisé une représentation théâtrale « Auschwitz et après » au Théâtre Impérial de Compiègne.
7. Pascal Bellonnet demande si le comité des fêtes peut disposer de branchements électrique et en eau sur la place de l'église. Le maire répond qu'on ne peut plus se brancher à l'ancienne mairie. Il s'agit de trouver une solution d'ici aux prochaines manifestations du comité des fêtes.
8. Sabrina Derriche fait un bilan du repas des anciens. 38 personnes ont assisté au repas des anciens du dimanche 10 avril : 34 anciens, M. Le Maire, Fabrice Dalongeville, Pascal Bellonnet, 2nd Adjoint, Bernard Vion et Michel Sagie pour les remercier de l'animation de la journée. Jean Pierre Joly, en qualité de représentant du nouveau comité des fêtes a été invité au dessert. L'initiative prise par les membres du CCAS l'an dernier et appréciée de tous cette année encore a été reconduite. Des jeunes filles volontaires du village se sont engagées au service à table. Je les en remercie vivement : Ophélie Potin, Pauline Dalongeville, Ingrid Bellonnet, Anaïs et Anne Laure Joly, Elodie Tavarès, Marion Bellonnet. Ces jeunes filles ont fait preuve de sérieux et de rigueur. Elles ont pris leur travail très à cœur faisant preuve d'initiatives et de dévouement. La qualité de leur travail a été félicitée par les personnes présentes puisqu'une quête spontanée a eu lieu à la fin du repas. Les jeunes filles remercient la générosité des personnes présentes. Toute l'équipe organisatrice se joint à leurs remerciements qui encouragent et ne peuvent que développer les relations inter générations. Je remercie vivement toutes les personnes qui ont participé activement au bon déroulement de ce dimanche : Les membres du CCAS qui ont organisé le repas, Yvette Pryjda pour le prêt du matériel, le comité des fêtes qui a offert le « trou Normand » et le café, les membres du comité présents ce jour, les animateurs de la journée et bien sûr tous les anciens qui se sont inscrits au repas.

Le maire

Le secrétaire

Les membres du conseil municipal